Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 17 (1946)

Heft: 1

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Commission agricole

Programme d'activité hiver 1945/46

CONFÉRENCES

Sujets :	Localités :
Apprentissage agricole	Porrentruy
Contrat de travail pour les domestiques	Porrentruy
La sculpture sur bois	Saignelégier, Nods
Elevage du cheval	Tramelan
Collaboration entre la ville et la campagne	Porrentruy
Droit rural	Porrentruy

En outre, il est réservé 30 conférences dont les sujets et les localités sont à déterminer. Il appartient aux organisations des diverses régions du Jura d'en faire la demande.

COURS

6 cours d'arboriculture d'un jour	Porrentruy
Cours d'élevage du cheval	Saignelégier
Cours de comptabilité	Corban, Courrendlin Delémont, Soyhières Porrentruy, Saignelégier, Saint-Imier Laufon
Cours d'économie alpestre	Montagne de Moutier
Cours d'élevage bovin	Saignelégier, Corgémont, Porrentruy

Il est également prévu d'organiser 10 cours divers à répartir dans les différentes régions du Jura.

Conférence

La Commission agricole se propose de placer l'accent de son activité d'hiver sur l'organisation d'une grande conférence pour le

dimanche 17 février 1946, à 15 h., à l'Hôtel du Soleil, à Delémont

M. Dr Porchet, ancien conseiller d'Etat du canton de Vaud et président de l'Union suisse des paysans, s'est mis obligeamment à notre disposition pour traiter le sujet suivant :

la nouvelle législation agraire dans la période d'après-guerre

Parmi les questions les plus urgentes qui se posent à l'économie de notre pays, est celle de placer l'agriculture dans le cadre de bases constitutionnelles qui devront lui assurer son existence dans l'avenir.

Pour maintenir une classe paysanne saine et viable, il est nécessaire de créer une législation lui permettant d'évoluer normalement, sans créer d'entraves à d'autres branches de l'économie

nationale. Elle a l'impérieux désir de bannir dans le futur, la politique des subventions, mais de créer une situation aussi indépendant que possible qui repose sur l'esprit d'initiative, d'individualité, d'entraide. Pour atteindre ce but, il faut créer des bases légales par des articles constitutionnels adaptés aux besoins, et par une législation agraire adéquate.

La grande compétence du conférencier nous donne toutes garanties pour une analyse objective et fouillée du sujet traité.

La Commission agricole de l'A.D.I.J. se fait un devoir et un plaisir d'inviter cordialement les auditeurs de la ville et de la campagne, indépendamment de leur condition sociale ou professionnelle, mais soucieux de l'avenir de notre pays, à la journée du 17 février 1946, à Delémont.

Appel aux organisations agricoles

Depuis deux ans, la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne s'est adjoint la collaboration de l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura « A.D.I.J. », afin de promouvoir la formation professionnelle paysanne et de soutenir tous les efforts qui se font ou qui pourraient être faits, en faveur du développement de l'agriculture. L'A.D.I.J. a fondé une Commission agricole à laquelle furent confiées les tâches ayant trait à l'agriculture du Jura.

Plus que jamais dans la période d'après-guerre, il est nécessaire de préparer l'économie du pays. Il est indispensable que les organisations agricoles, et le paysan pris individuellement, mettent tout en œuvre pour assurer à l'agriculture une existence normale. Pour atteindre ce but, il importe de développer au maximum la technique et pratique agricoles, afin de créer des conditions plus rationnelles dans l'exploitation de la ferme. Il faut arriver à réduire au minimum possible les frais de production, afin d'établir un équilibre harmonieux entre l'agriculture, le commerce et l'industrie d'exportation. C'est dans la coordination de tous les efforts, qui sont faits pour atteindre ce but unique, que se trouve la solution du problème.

La Commission agricole de l'A.D.I.J., en contact direct avec la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, se propose d'organiser dans tout le Jura des cours, conférences et démonstrations agricoles. En outre, elle se tient à disposition, pour soutenir toutes les revendications de portée générale de l'agriculture.

La réalisation de cette tâche exige *que toutes les sections et organisations agricoles du Jura deviennent membres de l'A.D.I.J.*, respectivement de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne.

Nous adressons un vibrant appel à votre organisation pour qu'elle devienne membre de l'Association pour la Défense des

Intérêts du Jura « A.D.I.J. ». Les conditions d'admission consistent en une cotisation annuelle de fr. 20.— par année.

Toutes les organisations, membres de l'A.D.I.J., auront droit à l'organisation gratuite de cours et conférences. De plus, elles pourront désigner un délégué aux assemblées.

Par l'adhésion à l'A.D.I.J., on acquiert du même coup le titre de sociétaire de la Société d'économie et d'utilité publique. Par ailleurs, les organisations déjà affiliées à la Société d'économie et d'utilité publique payeront à l'avenir leur cotisation non plus directement à la Société économique, mais au caissier de l'A.D.I.J.

Dans l'espoir de recevoir prochainement votre adhésion, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la Commission agricole de l'A.D.I.J. :

Le président : E. LŒFFEL, ing. agr.

Le secrétaire : M. OGI.

ANNEXES

Moutier et Delémont, le 31 décembre 1945.

REQUÊTE

pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer dans le Jura bernois pour la période du 6 mai 1946 au 4 mai 1947

A la Direction des Chemins de fer du canton de Berne

(par les bons soins de la préfecture de Moutier) **Berne,**

Monsieur le Directeur,

Le projet d'horaire soumis présentement à l'enquête publique par les administrations de chemins de fer et qui doit entrer en vigueur le 6 mai 1946 apporte quelques modifications intéressantes. Le public sera sans doute satisfait des améliorations consenties. Dans notre région, nous enregistrons des prestations nouvelles sur les lignes Bienne-Neuchâtel, Bienne-Delémont et Delémont-Porrentruy-Delle. Sur la première, il s'agit d'un effort sérieux pour sortir Neuveville et ses environs de l'isolement. Nous sommes heureux que nos demandes présentées depuis plusieurs années aient enfin été agréées. La Direction du 1er arrondissement des C.F.F. nous avait d'ailleurs laissé entrevoir en août dernier, au cours d'un entretien, que « quelque chose » serait fait. Sur les deux autres lignes, il y aura désormais deux paires de trains directs Berne-Paris-Berne, l'une de jour, l'autre ne nuit. C'est avec un grand plaisir qu'on assiste à la renaissance du trafic international par le Jura bernois. Les trains omnibus tardifs nouvellement introduits seront aussi très appréciés.

Mais il reste des lacunes à combler et des problèmes à résoudre. La solution de plusieurs est d'une urgente nécessité. C'est pourquoi, nous faisant les interprètes de nos membres et de la population jurassienne en général, nous vous soumettons ci-après la liste des améliorations de l'horaire qui sont jugées indispensables. Nous savons que vous les examinerez avec votre bienveillance coutumière et que vous ferez